

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Janvier 2026 - Délibération n° 2026/01/03A

**OBJET : Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération 2026/01/03 visée le 29/01/2026 - ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2025-18 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEU DE SANTÉ MÉDICO-SOCIAL A AHUN**

L'an deux mille vingt-six, le 27 Janvier, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDEMALEK Clément – VALLAYES Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à Karine GARGUEL
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT
5. Mme Delphine POITOU donne pouvoir à M. Nicolas DERIEUX

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		45	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
Pour	Contre	Abstention(s)			
44	0	1			

Vu l'article L.1231-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 (procédure adaptée) du Code de la Commande Publique (CCP) ;

Vu les articles L.2152-4 et R.2152-1 du Code de la Commande Publique (offres inappropriées).

Vu la délibération n°BC2025/12/01A du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025, approuvant le dossier PRO-DCE du projet de construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun et le plan de financement prévisionnel modifié ;

Vu les demandes de financements déposés auprès de l'Etat (DETR), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Creuse et du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois (programme LEADER/FEDER) conformément aux dépenses prévisionnelles du plan de financement adopté ;

Vu la procédure de consultation lancée pour les 13 lots du marché de travaux n°2025-18 relatif à la construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun, selon une procédure adaptée, avec avis d'appel public à la concurrence publiés au BOAMP le 17/11/2025 (annonce n°2025-127204) et au Journal d'Annonces Légales « La Montagne – édition Creuse » le 20/11/2025 (CF219354 – N°285160) ;

Vu les résultats de la consultation initiale pour les 13 autres lots du marché :

- Date limite de remise des offres fixée au jeudi 18 décembre 2025 – 17 h 00, obligatoirement par voie électronique avec dépôt sur le profil d'acheteur (plateforme AW Solutions).
- 45 plis ont été réceptionnés pour 13 lots (aucun pli reçu hors délai), représentant un total de 57 offres.
- Pour chacun des 13 lots, la majorité des offres déposées ont un montant inférieur aux estimations prévisionnelles.

Vu l'analyse des offres et les demandes de précisions et/ou compléments, intervenues pour tout ou partie des offres remises pour l'ensemble des lots, à l'exception du lot n°8 bis « carrelage – faïence ».

Le Président rappelle que, pour cette procédure de consultation :

- Les candidats avaient la possibilité de remettre des variantes à leur offres de base, sur chacun des lots.
- Le jugement des offres s'effectue sur les critères suivants : le prix (note maximale de 60 points) et la valeur technique (note maximale de 40 points, conformément au détail des sous-critères et contenus du cadre type du mémoire technique à fournir, mentionnés au règlement de consultation).

Considérant les réponses aux demandes de précisions faites sur certaines pièces administratives des candidatures et que l'ensemble des candidatures sont recevables ;

Considérant les réponses aux demandes de précisions et/ou compléments sur les dossiers techniques ou financiers des offres ;

Considérant que seule une offre déposée pour le lot n°04 « couverture » est inappropriée en raison de contenus concernant une consultation différente et qu'elle n'a donc pas été analysée ni classée ;

Considérant que les autres offres sur l'ensemble des lots sont régulières, appropriées et acceptables ;

Considérant le rapport d'analyse et le classement de ces offres établis par le maître d'œuvre, initialement, puis actualisé suite aux réponses reçues aux demandes de précisions et/ou compléments selon les lots :

Le Président soumet au Conseil communautaire les propositions d'attributaires suivantes, classées en 1<sup>ère</sup> position au rapport d'analyse des offres final, pour chacun des lots du marché de travaux n°2025-18 :

N° et intitulé des lots	Estimation DCE (en € HT)	Proposition d'attributaire	Montant de l'offre à retenir (en € HT):	Note finale globale (sur 100 points : critère « prix » + « valeur technique »)
N°01 : Terrassements	359 500,00 €	SAS TRAVAUX PUBLICS CANALISATIONS HYDRAULIQUES RESEAUX	Avec variante* : 255 864,00 €	91,19 / 100

<b>- VRD -</b> <b>Espaces verts.</b>		SECS ET BÂTIMENT (TPCRB - 23 000 Saint-Sulpice Le Guéretois)		
N°02 : <b>Gros œuvre.</b>	154 500,00 €	SARL FERNANDES (03 630 Désertines)	Base : 99 950,00 €	98,00 / 100
N°03 : <b>Charpente - MOB - Bardage.</b>	263 500,00 €	SAS ENTREPRISE GRIZON (23 430 Saint-Pierre-Chéirignat)	Base : 240 915,41 €	94,74 / 100
N°04 : <b>Couverture.</b>	98 500,00 €	SARL DB ZINC (19 270 Sadroc)	Base : 82 814,80 €	97,00 / 100
N°05 : <b>Menuiseries extérieures aluminium.</b>  <b>Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)</b> <b>« Fourniture et pose de volets roulants à commande solaire »</b>	92 000,00 €  Plus-value PSE de 1360,00 € HT	SASU SERRU'BAT (23 000 Guéret)	Base sans PSE  81 707,56 €	98,03 / 100
N°06 : <b>Menuiseries intérieures - Agencement.</b>	67 000,00 €	SAS DENIOT ENTREPRISES (36 500 Buzançais)	Base : 57 231,25 €	100 / 100
N°07 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds.	150 500,00 €	SAS GMR PLÂTRERIE (03 100 Montluçon)	Base : 107 379,05 €	92,00 / 100
N°08 : <b>Revêtements de sols souples.</b>	16 000,00 €	SAS MURALAND SOLEMUR DISTRIBUTION (03 410 Domérat)	Base : 11 321,28 €	92,00 / 100
N°8 bis : <b>Carrelage - Faïence.</b>	22 400,00 €	SAS ZANELLI (03 100 Montluçon)	Base : 16 892,88 €	87,00 / 100
N°9 : Peinture	27 300,00 €	Association RESEAU CREUSOIS DES SIAE (23 140 JARNAGES)	Base : 18 811,59 €	95,00 / 100
N°10 : Nettoyage.	2 300,00 €	Association RESEAU CREUSOIS DES SIAE (23 140 JARNAGES)	Base : 1 081,84 €	96,00 / 100
N°11 : CVC - Plomberie.	108 000,00 €	SAS D.PAROTON (23 000 Guéret)	Base : 95 700,00 €	100 / 100
N°12 : Electricité.	93 000,00 €	SAS D.PAROTON (23 000 Guéret)	Base : 62 100,00 €	100 / 100
<b>TOTAL LOTS</b>	<b>13</b>  <b>Base : 1 454 500,00 €</b>  <b>PSE : + 1360 €</b>  <b>Base + PSE : 1 455 860,00 €</b>		<b>Total offres à retenir (avec variante au lot n° 01 et sans PSE au lot n°05)</b>  <b>1 131 769,66 €</b>	

\*Lot n°01 - offre avec variante suivante retenue : finition des stationnements avec délimitations des places en plots PEHD blancs à la place de plots inox permettant une moins-value de 5 142,60 € HT par rapport à l'offre de base de l'attributaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ⑤ Déclarer l'offre de la SAS BOURGOGNE COUVERTURE (21075 Dijon) inappropriée selon l'article L.2152-4 du Code de la Commande Publique et de l'éliminer conformément à l'article R.2152-1 de ce même code.
- ⑥ Approuver l'attribution de chacun des 13 lots du marché 2025-18 selon la synthèse exposée ci-avant :
  - Lot n°1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts :
 

T.P.C.R.B.  
Z.I. du Monteil – 23000 SAINT SULPICE LE GUÉRÉTOIS  
SIRET 339 782 260 00030
  - Lot n°2 – Gros Œuvre :
 

SARL FERNANDES  
Rue Jean Bonnichon – 03630 DÉSERTINES  
SIRET 393 660 451 00021
  - Lot n°3 – Charpente – MOB - Bardage :
 

SAS ENTREPRISE GRIZON  
Lestrade – 23430 SAINT PIERRE CHÉRIGNAT  
SIRET 321 111 940 00011
  - Lot n°4 – Couverture :
 

SARL DB ZINC  
Le Gauliat – 19270 SADROC  
SIRET 538 551 078 00032
  - Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium :
 

SASU SERRU'BAT'  
6 rue Cros – 23000 GUÉRET  
SIRET 448 980 581 00012
  - Lot n°6 – Menuiseries intérieures - Agencement :
 

SAS DENIOT ENTREPRISES  
13 Route de Beauvais – 36500 BUZANCAIS  
SIRET 385 369 582 00023
  - Lot n°7 – Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds :
 

SAS GMR PLÂTRERIE  
25 rue du Chat-Huant – 03100 MONTLUCON  
SIRET 935 331 272 00010
  - Lot n°8 – Revêtements de sols souples :
 

SAS MURALAND SOLEMUR DISTRIBUTION  
10 – 12 Avenue du Canal de Berry – 03100 MONTLUCON  
SIRET 378 315 261 00016
  - Lot n°8 bis – Carrelage - Faïence :
 

SAS ZANELLI  
31 rue de la Grève – 03100 MONTLUCON  
SIRET 385 176 474 00042
  - Lot n°9 – Peinture :
 

ASSOCIATION RÉSEAU CREUSOIS DES SIAE  
18 rue du Canon de Bois – 23140 JARNAGES  
SIRET 815 007 331 00029
  - Lot n°10 – Nettoyage :
 

ASSOCIATION RÉSEAU CREUSOIS DES SIAE  
18 rue du Canon de Bois – 23140 JARNAGES  
SIRET 815 007 331 00029

- Lot n°11 – CVC Plomberie :  
SAS D. PAROTON  
2 rue Henri Rol-Tanguy – 23000 GUÉRET  
SIRET 378 759 096 00043
- Lot n°12 – Électricité :  
SAS D. PAROTON  
2 rue Henri Rol-Tanguy – 23000 GUÉRET  
SIRET 378 759 096 00043

- ⑤ Autoriser M. Le Président à signer et puis à notifier aux attributaires chacun des lots du marché et les éventuels avenants ;
- ⑤ Autoriser l'inscription des crédits nécessaires aux dépenses d'investissement du budget annexe « immobilier d'entreprise » 2026.
- ⑤ Autoriser M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

